Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_124-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_124_020_5.4 : Désignation des membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'importance du nombre des marchés à procédure adaptée.

Vu l'importance des marchés publics passés dans le cadre cette procédure adaptée, il est demandé de constituer une commission des marchés qui sera consultée pour les marchés

- De fournitures et de services d'un Montant minimum de 60 000 € HT
- De Travaux d'un montant d'un minimum de 100 000 € HTB

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_124-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Précise que Monsieur Pascal HERVE est président de cette Commission Marché à Procédure Adaptée ;**

- **Désigne les conseillers communautaires suivants membres de la commission Marché à Procédure Adaptée comme suit :**

5 MEMBRES TITULAIRES		
Nom	**Prénom**	**Commune**
LE GONNIDEC	GUY	BAZOUGES LA PEROUSE
MALLET	BERTRAND	NOYAL SOUS BAZOUGES
NGUYEN QUAN	CHRISTIAN	MARCILLE RAOUL
DIDIER	VASLET	SAINT MARC LE BLANC
DOMINIQUE	PRIOUL	SAINT REMY DU PLAIN

5 MEMBRES SUPPLEANTS		
Nom	**Prénom**	**Commune**
JANVIER	THOMAS	MAEN ROCH
HAMEAU	RODOLPHE	SAINT GERMAIN EN COGLES
RAPINEL	LOEIZ	VAL COUESNON
PRIOUL	JOELLE	SAINT MARC LE BLANC
BATTAIS	LOIC	ROMAZY

	Prénom - Nom
TITULAIRE	Guy LE GONNIDEC
	Bertrand MALLET
SUPPLEANTS	

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE